



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Six, le 23 juin

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Maire,

En suite de convocation en date du 17 juin 2026,

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Madame Ghislaine DUPUIS donne procuration à Monsieur Yannick PAPA
- Madame Jeannine TACQUET donne procuration à Madame Geneviève GUEYDON
- Madame Catherine WILLE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ

Madame Christelle LION est désignée secrétaire de séance.

Objet : Commission Intercommunale des Impôts Directs – désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale comme la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin ont l'obligation de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

La commission intercommunale des impôts directs exerce ses compétences sur le territoire communautaire et intervient en lieu et place des commissions communales (article 1505 du CGI) pour participer à la mise à jour des bases d'imposition des locaux commerciaux et industriels et biens assimilés par l'administration fiscale (article 1504 du CGI).

Cette commission est composée de 11 membres (1 Président et 10 commissaires) désignés par le directeur des services fiscaux.

La durée du mandat des commissaires étant la même que l'organe délibérant de l'EPCI, il lui est nécessaire de renouveler la liste des commissaires.

L'article 1650 A-2 du Code Général des Impôts (CGI) dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés, dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI, par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

La Communauté d'Agglomération sollicite à cet effet les communes pour recueillir à minima les propositions d'un commissaire titulaire et d'un commissaire suppléant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de désigner :



Vote Pour 22

Abstention 7

- Monsieur Yannick PAPA en qualité de Commissaire titulaire
- Monsieur Xavier LEVEAU en qualité de Commissaire suppléant

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 24 juin 2026



Le Maire,

Fabrice TREPCZYNSKI